

Strasbourg, 5 octobre 2021

CEPEJ-GT-CYBERJUST(2021)8

COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

(CEPEJ)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CYBERJUSTICE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

(CEPEJ-GT-CYBERJUST)

4^e réunion

Strasbourg – visioconférence

23-24 septembre 2021

RAPPORT DE RÉUNION

Rapport établi par le Secrétariat

Direction générale I – Droits de l'homme et État de droit

1. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle (CEPEJ-GT-CYBERJUST) de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a tenu sa 4^e réunion les 23 et 24 septembre 2021. Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion a eu lieu par visioconférence.

2. Le secrétariat présente le secrétaire du groupe de travail, Daniel SCHMIDT, et le co-secrétaire, Paul MEYER, qui viennent d'être désignés.

3. L'ordre du jour et la liste des participants sont annexés au présent rapport (annexes I et II respectivement).

2. NUMÉRISATION DES DOSSIERS JUDICIAIRES

4. Alexandra TSVETKOVA (Bulgarie) et Giulio BORSARI (Italie) présentent le projet de Lignes directrices sur la numérisation des dossiers judiciaires¹. Ce document vise à proposer aux États membres une feuille de route présentant les étapes à suivre dans la numérisation des dossiers et des procédures judiciaires. Il se fonde sur un rapport publié le 31 mars 2021 par la même équipe d'experts appuyée par Harold EPINEUSE (France), et intitulé « *Analytical Overview of the State of Play in Electronic Court Filing (e-filing) in selected member States of the Council of Europe* »². Les Lignes directrices s'articulent en trois parties : (i) aspects stratégiques, (ii) aspects organisationnels et (iii) aspects techniques, auxquelles s'ajoute une annexe intitulée « Checklist pour le développement d'un système de numérisation des dossiers judiciaires ».

5. Le CEPEJ-GT-CYBERJUST estime que les Lignes directrices et la checklist constituent une feuille de route et un outil utiles pour les États membres qui désirent mettre en place un système de numérisation des dossiers judiciaires. Il souligne qu'il est important d'associer des approches stratégiques et techniques pour obtenir des résultats satisfaisants et durables. Les membres du groupe de travail sont invités à transmettre des commentaires par écrit au secrétariat, sur lesquels les experts s'appuieront pour élaborer les versions définitives des documents, qui seront soumises à la prochaine réunion plénière de la CEPEJ (8 et 9 décembre 2021) en vue de leur adoption.

3. RENFORCEMENT DU CORPUS DE CONNAISSANCES

6. Alexandra TSVETKOVA et Giulio BORSARI sont en outre chargés de mettre au point un document d'orientation pour renforcer la contribution du CEPEJ-GT-CYBERJUST à la réalisation de son objectif d'assembler un corpus de connaissances empiriques, qui présenterait notamment des informations sur les méthodes de collecte des données connexes, définirait des indicateurs qualitatifs permettant d'expliquer des aspects particuliers de la numérisation du système judiciaire, compilerait des bonnes pratiques et permettrait d'établir une communauté renforcée de professionnels du secteur. Le groupe de travail conclut que ces éléments pourraient être concrétisés par l'intermédiaire du « Centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA » et du Réseau européen de cyberjustice.

4. INDICE DE DÉVELOPPEMENT DES TIC

7. Au vu de la nécessité d'améliorer constamment la collecte de statistiques, le Secrétariat du CEPEJ-GT-EVAL est invité à présenter les évolutions potentielles relatives au volet Évaluation des activités de la CEPEJ en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (TIC) en utilisant l'« Indice de développement des TIC ». Les deux groupes ont conscience de la valeur ajoutée que peut

¹ CEPEJ-GT-CYBERJUST(2021)7.

² CEPEJ-GT-CYBERJUST(2021)4.

représenter l'expertise du CEPEJ-GT-CYBERJUST pour améliorer l'indice actuel en proposant au CEPEJ-GT-EVAL des modifications à apporter au questionnaire et à la méthode de calcul de l'indice.

8. Il est décidé de mettre sur pied un petit groupe de travail composé d'Alexandra TSVETKOVA, de Giulio BORSARI et d'Adis HODZIC (Bosnie-Herzégovine) pour commencer à travailler sur l'Indice de développement des TIC.

5. EXÉCUTION EN LIGNE DES DÉCISIONS DE JUSTICE

9. Jos UITDEHAAG (Pays-Bas) présente le rapport révisé sur l'exécution en ligne des décisions de justice³. Le rapport offre une vue d'ensemble de la situation actuelle dans les différents pays, des bonnes pratiques qui y sont appliquées et des difficultés rencontrées en matière d'exécution en ligne des décisions de justice. Le groupe de travail décide de soumettre ce document à la CEPEJ pour adoption lors de sa prochaine réunion plénière, qui se tiendra en décembre.

10. Sur la base du rapport, le groupe de travail propose d'élaborer des Lignes directrices détaillées sur les « enchères en ligne », qui pourraient être ajoutées, s'il y a lieu, au prochain mandat du CEPEJ-GT-CYBERJUST (pour la période 2022-2024) qui sera adopté par la CEPEJ lors de sa réunion plénière de décembre.

6. MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT EN LIGNE DES LITIGES

11. Ruslan MIRZAYEV (Azerbaïdjan) présente le rapport révisé sur le thème « *Analytical Overview of the State of Play in Online Alternative Dispute Resolution* »⁴ et le projet de Lignes directrices qui y est associé, deux documents élaborés conjointement avec Harold EPINEUSE (France).

12. Le groupe reconnaît la bonne qualité du rapport et rappelle qu'il est nécessaire de mettre au point un instrument spécifique pour aider de manière très concrète les États membres et les prestataires proposant des modes alternatifs de règlement des litiges à mettre en place des systèmes efficaces, respectueux des droits de l'homme et conformes aux normes européennes.

13. Le groupe confirme également que cet instrument doit être axé sur les particularités des procédures en ligne dans le cadre des processus alternatifs de règlement des litiges. Il recommande en outre que l'instrument reste horizontal et ne traite pas spécifiquement de la procédure pénale, de la justice réparatrice ni des questions relatives à la famille, en raison des limites de son application dans la pratique. Il conviendrait toutefois d'accorder une plus grande importance aux mesures de protection des groupes vulnérables.

Les lignes directrices en cours d'élaboration compléteront utilement les « Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les procédures judiciaires civiles et administratives » (CM(2021)36add4-final), récemment publiées par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), en ce qui concerne les aspects spécifiques des mécanismes de règlement en ligne des litiges.

14. Le groupe charge les experts de faire en sorte que soit expliquée, dans le document, la différence entre les modes alternatifs de règlement des litiges et leur application en ligne et d'axer clairement les lignes directrices sur les aspects en ligne et les spécificités qui en découlent. En outre, les parties relatives aux exigences et aux techniques opérationnelles garantissant la qualité doivent être bien détaillées pour assurer leur application dans la pratique. Après sa finalisation d'ici à fin 2021, le

³ CEPEJ-GT-CYBERJUST(2021)5.

⁴ CEPEJ-GT-CYBERJUST(2021)3.

document sera soumis, en vue de son adoption potentielle, à la réunion plénière de la CEPEJ qui se tiendra en juin 2022.

7. VISIOCONFÉRENCE DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

15. Marek ŚWIERCZYŃSKI (Pologne) présente le premier projet de bonnes pratiques illustrant les « Lignes directrices sur la visioconférence dans les procédures judiciaires » (Document CEPEJ-GT-CYBERJUST(2021)1), élaboré avec Alexandre PALANCO (France). Ces bonnes pratiques pourraient être annexées aux lignes directrices, qui ont été conçues comme un instrument vivant, ouvert à des révisions successives.

16. Dans le document, les pratiques sont présentées en faisant le lien avec les Lignes directrices. La qualité du document est très appréciée par le groupe de travail. Il est décidé que :

- des exemples pertinents issus d'États non membres pourront être intégrés ;
- les sources des pratiques mentionnées devront être données et, si possible, des informations quantitatives pertinentes devront être fournies (par exemple le nombre d'audiences effectivement tenues par un tribunal donné au cours d'une période spécifique et en comparaison avec les périodes non marquées par la pandémie de covid-19, etc.) ;
- des pratiques supplémentaires devront être recueillies afin de couvrir un large éventail de lignes directrices.

17. Le groupe recommande que la poursuite du recensement des bonnes pratiques bénéficie du soutien du « Réseau européen de cyberjustice » et éventuellement du « Réseau des tribunaux référents ». Les contacts avec les membres du réseau pourraient être pris en charge par le secrétariat. Le recueil de bonnes pratiques devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.

8. RÉSEAU EUROPÉEN DE CYBERJUSTICE

18. Le CEPEJ-GT-CYBERJUST examine le projet de mandat du « Réseau européen de cyberjustice » (REC), qui vient d'être créé, ainsi que le projet d'ordre du jour de sa première réunion, qui se tiendra le 16 novembre 2021. Ce réseau permettra de toucher une communauté de professionnels au sujet des questions de cyberjustice, de diffuser les outils de la CEPEJ et de recueillir des informations utiles sur les évolutions et les besoins réels du secteur. Il constituera une enceinte importante pour échanger de bonnes pratiques et contribuera probablement à la mise en place d'une coopération bilatérale ciblée.

19. Le REC est déjà composé d'experts issus de 30 pays et le secrétariat est chargé d'augmenter le nombre de membres désignés et d'encourager les ONG et les universités à y participer. Les membres du groupe de travail sont invités à recommander au secrétariat des organisations ou des personnes dont la candidature présente un intérêt.

20. Au cours de la première réunion qui se tiendra le 16 novembre, une allocution d'ouverture sera prononcée par M. Richard Susskind (Royaume-Uni) sur l'avenir des tribunaux en ligne. Par ailleurs, les Lignes directrices sur la visioconférence dans les procédures judiciaires, récemment adoptées, seront examinées.

9. CENTRE DE RESSOURCES SUR LA CYBERJUSTICE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

21. Le CEPEJ-GT-CYBERJUST est également chargé de contribuer à la mise en place d'un centre de ressources, qui pourrait représenter un outil important pour les États membres et les professionnels intéressés. Le centre de ressources rassemblera dans un premier temps des données sur l'intelligence artificielle, sous la responsabilité du CEPEJ-GT-QUAL, qui seront ensuite complétées par des données sur la cyberjustice en général. Il pourra intégrer les textes législatifs nationaux et européens pertinents,

les projets pilotes existants, des logiciels, des plans d'action nationaux, etc., dans une base de données constamment enrichie, qui sera hébergée sur le site web de la CEPEJ. Les informations à inclure dans la base de données pourront être suggérées en particulier par le REC. Le secrétariat présente un projet de liste de catégories et de métadonnées selon lesquelles les bonnes pratiques pourraient être classées.

22. Le groupe charge le secrétariat de mettre en place une solution technique et de la présenter, si possible, durant la prochaine réunion du REC le 16 novembre.

10. PROGRAMME HELP SUR LA QUALITÉ DE LA JUSTICE/CEPEJ

23. Le groupe de travail envisage de recourir à des formations en ligne pour mieux diffuser les outils pratiques mis au point par le GT-CYBERJUST. Dans cette optique, le programme HELP (formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) du Conseil de l'Europe est présenté et examiné. Ce programme, qui couvre un large éventail de sujets et évolue en permanence, a enregistré une augmentation constante de ses utilisateurs au cours des dernières années, en particulier pendant la pandémie de covid-19. Il sera possible de concevoir un module spécifique consacré à la cyberjustice dans le cadre d'une formation plus complète sur l'efficacité et la qualité de la justice qui présentera les travaux de la CEPEJ.

24. Le groupe reconnaît le grand rayonnement du programme HELP et recommande l'élaboration d'un module ou d'une formation, car l'utilisation du programme HELP présente un fort potentiel. Le module devra (a) présenter les activités du groupe et (b) traiter de l'application des lignes directrices sur la visioconférence. Les travaux en ce sens bénéficieront du soutien d'une équipe spéciale composée de Maria Giuliana CIVININI (Italie), Rimantas SIMAITIS (Lituanie) et Jos UITDEHAAG (Pays-Bas).

25. Le groupe de travail propose en outre de concevoir un programme de formation spécifique consacré à la cyberjustice et destiné aux juges, aux procureurs et aux avocats, dans lequel seront présentées les compétences numériques et techniques nécessaires dans l'environnement judiciaire actuel. Ces deux activités pourraient être incluses dans le programme biennal du CYBERJUST pour la période 2022-2023, le cas échéant.

11. PROGRAMME DE TRAVAIL 2022-2023 DU CEPEJ-GT-CYBERJUST

26. Dans la perspective de l'élaboration par la CEPEJ du futur mandat du CEPEJ-GT CYBERJUST pour la période 2022-2024, le groupe échange des réflexions et évoque des sujets potentiels à traiter. En restant dans le mandat du groupe de travail et de la CEPEJ, les sujets suivants sont proposés :

1. lignes directrices sur les enchères en ligne ;
2. un développement plus poussé du corpus de connaissance sur la cyberjustice (statistiques, centre de ressources, communauté de praticiens) ;
3. programme de formation sur les compétences liées aux technologies ;
4. lignes directrices sur les bases de données publiques de jurisprudence (utilisation de métadonnées et anonymisation) ;
5. lignes directrices sur les particularités des preuves électroniques et leur utilisation dans la pratique ;
6. lignes directrices sur la gouvernance et le management dans un système judiciaire numérique.

27. Le secrétariat devrait poursuivre l'élaboration de cette liste et la faire circuler parmi les membres du groupe de travail pour leurs commentaires finaux.

12. QUESTIONS DIVERSES

28. La date de la prochaine réunion du CEPEJ-GT-CYBERJUST sera fixée par la CEPEJ en décembre.

ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la réunion
2.	Envoi électronique de documents judiciaires
3.	Renforcement du corpus de connaissances
4.	Indice de développement des TIC
5.	Procédures d'exécution en ligne
6.	Modes alternatifs de règlement en ligne des litiges
7.	Visioconférence dans les procédures judiciaires
8.	Réseau européen de cyberjustice
9.	Centre de ressources sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle
10.	Programme HELP sur l'efficacité de la justice/CEPEJ
11.	Programme de travail pour les deux prochaines années
12.	Questions diverses

ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

Pedro ALMEIDA, Legal Adviser, European Affairs Coordination Unit, Directorate-General for Justice Policy, Ministry of Justice, Lisbon, PORTUGAL

Maria Giuliana CIVININI, Judge, member of the Italian Judiciary, President of the Tribunal of Pisa, Pisa, ITALY

Adis HODZIC, Senior Advisor for Statistics, Secretariat of the High Judicial and Prosecutorial Council of Bosnia and Herzegovina, Sarajevo, BOSNIA AND HERZGOVINA

Martin SCHNEIDER, Counsellor, Federal Ministry of Justice, Vienna, AUSTRIA, **Apologised / Excusé**

Rimantas SIMAITIS, Associate Professor at Vilnius University, Partner at Cobalt law firm, Attorney-at-Law, Arbitrator, Mediator, Vilnius, LITHUANIA

Gregor STROJIN, Advisor to the President, Supreme Court of the Republic of Slovenia, Ljubljana, SLOVENIA

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Martin HACKL, Chief Digital Officer at the Austrian Federal Ministry of Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice, AUSTRIA

Ruslan MIRZAYEV (on Mediation and ADR), Mediator at the Office of Compliance Advisor Ombudsman of the World Bank Group and Partner, Adrem Attorneys Law Firm, AZERBAIJAN

INVITED DELEGATIONS / DELEGATIONS INVITEES

EGYPT / EGYPTE

Mohamed Mahmoud RASLAN, Vice President of the Egyptian Council of State, CAIRO

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Jacques BUHLER, Secrétaire général suppléant du Tribunal fédéral suisse, Chef des services scientifiques : informatique, bibliothèque et documentation juridique, Chef de projet pour l'introduction du dossier judiciaire électronique et de la communication électronique en Suisse, Lausanne, SUISSE
COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS(CCBE)

Martin SACLEUX, Legal Advisor

INTERNATIONAL UNION OF JUDICIAL OFFICERS / UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES (UIHJ)

Jos UITDEHAAG, Secrétaire, THE NETHERLANDS

SECRETARIAT

DGI - Human Rights and Rule of Law
DGI - Droits de l'Homme et Etat de droit
E-mail: cepej@coe.int

Muriel DECOT, Secretary of the CEPEJ / *Secrétaire de la CEPEJ*, Tel: +33 (0)3 90 21 44 55, e-mail: muriel.decot@coe.int

Daniel SCHMIDT, Secretary of the Group CEPEJ-GT-CYBERJUST / *Secrétaire du groupe CEPEJ-GT-CYBERJUST*, Tel: +33 (0)3 88 41 24 11; e-mail: daniel.schmidt@coe.int

Paul MEYER, Co-secretary of the Group CEPEJ-GT-CYBERJUST / *Co-secrétaire du groupe CEPEJ-GT-CYBERJUST*, e-mail : paul.meyer@coe.int

Ioana VOELKEL, Assistant/Assistante, Tel : +33 (0)3 90 21 42 94 ; e-mail: ioana.voelkel@coe.int

Rana Gülnihal GENÇ, Trainee / Stagiaire, e-mail: rana-gulnihal.genc@coe.int